

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 faisant ressortir un total de 25 687 004 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 243 165 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 25 617 994 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par SICAV ENTREPRISE SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 60 201 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 06 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		19 958 458	17 334 306
Titres OPCVM		-	-
	3.1	19 958 458	17 334 306
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 471 754	4 465 200
Disponibilités	3.3	4 256 792	5 207 897
		5 728 546	9 673 097
TOTAL ACTIF		25 687 004	27 007 403
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	66 556	65 310
Autres créditeurs divers	3.5	2 454	2 927
TOTAL PASSIF		69 010	68 237
Capital	3.6	24 772 061	26 034 298
Sommes distribuables	3.7	845 933	904 868
Sommes distribuables des exercices antérieurs		57	93
Sommes distribuables de l'exercice		845 876	904 775
ACTIF NET		25 617 994	26 939 166
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		25 687 004	27 007 403

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2016 AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		232 560	844 917	228 757	1 091 860
Dividendes		-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	232 514	844 443	228 757	1 091 572
Autres revenus		46	474	-	288
Revenus des placements monétaires	4.2	65 181	227 796	59 683	249 315
Total des revenus des placements		297 741	1 072 713	288 440	1 341 175
Charges de gestion des placements	4.3	<66 565>	<242 504>	<65 311>	<299 082>
Revenu net des placements		231 176	830 209	223 129	1 042 093
Autres produits		-	-	-	-
Autres charges	4.4	<7 543>	<27 531>	<7 391>	<35 488>
Résultat d'exploitation		223 633	802 678	215 738	1 006 605
Régularisation du résultat d'exploitation		<18 333>	43 198	44 248	<101 830>
Sommes distribuables de la période		205 300	845 876	259 986	904 775
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		18 333	<43 198>	<44 248>	101 830
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		6 087	14 779	778	<568>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		13 445	25 963	8 449	10 321
Frais de négociation de titres		-	<1>	<1>	<4>
Résultat net de la période		243 165	843 419	224 964	1 016 354

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Notes	Du 01/10/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/10/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	243 165	843 419	224 964	1 016 354
Résultat d'exploitation	223 633	802 678	215 738	1 006 605
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 087	14 779	778	<568>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 445	25 963	8 449	10 321
Frais de négociation de titres	-	<1>	<1>	<4>
Distributions de dividendes	-	<769 121>	-	<820 274>
Transactions sur le capital	<421 020>	<1 395 470>	1 443 696	<12 946 535>
Souscriptions	6 738 285	42 228 305	15 685 668	67 234 368
Capital	6 540 323	40 975 664	15 188 263	65 359 769
Régularisation des sommes non distribuables	8 242	32 566	3 040	3 602
Régularisation des sommes distribuables	189 720	1 220 075	494 365	1 870 997
Rachats	<7 159 305>	<43 623 775>	<14 241 972>	<80 180 903>
Capital	<6 941 601>	<42 279 384>	<13 789 107>	<77 704 868>
Régularisation des sommes non distribuables	<9 652>	<31 824>	<2 754>	<4 179>
Régularisation des sommes distribuables	<208 052>	<1 312 567>	<450 111>	<2 471 856>
Variation de l'actif net	<177 855>	<1 321 172>	1 668 660	<12 750 455>
Actif net				
En début de période	25 795 849	26 939 166	25 270 506	39 689 621
En fin de période	25 617 994	25 617 994	26 939 166	26 939 166
Nombre d'actions				
En début de période	247 575	256 465	242 677	378 120
En fin de période	243 622	243 622	256 465	256 465
Valeur liquidative	105,155	105,155	105,040	105,040
Taux de rendement annualisé	3,67%	3,46%	3,46%	3,40%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	19 648	145 176	149 515	0,58%
<i>Total Emprunt national</i>		145 176	149 515	0,58%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	180 000	186 214	0,72%
AIL 2012/1 F	5 000	100 000	103 038	0,40%
AIL 2013-1 TF	5 000	200 000	206 597	0,80%
AIL 2014-1 TF	5 000	300 000	307 392	1,20%
AMEN BANK 2006	11 880	118 800	123 408	0,48%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	2 000	119 960	121 611	0,47%
AMEN BANK SUBORDONNE 2011-1	4 000	200 000	202 594	0,79%
AMEN BANK SUBORDONNE 2012 A	1 000	60 000	60 871	0,24%
AMEN BANK SUBORDONNE 2014-C	3 000	240 000	251 914	0,98%
ATB 2007/1 A	2 000	20 000	20 485	0,08%
ATB 2007/1 D	2 000	128 000	131 880	0,51%
ATL 2010/2 TV	10 000	200 000	200 046	0,78%
ATL 2011 TF	2 000	120 000	125 295	0,49%
ATL 2013-1 TF	3 000	240 000	249 086	0,97%
ATL 2013-2 TF	5 000	400 000	402 967	1,57%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	400 000	421 729	1,64%
ATL SUBORDONNE 2008	14 600	582 610	595 647	2,32%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	285 711	296 483	1,15%
BH 2009	5 000	307 500	307 536	1,20%
BH SUBORDONNE 2015 CAT.A TF	13 650	1 092 000	1 130 433	4,40%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 332 760	1 375 210	5,35%
BTE 2010 A	1 500	60 000	60 693	0,24%
BTE 2010 B	3 500	245 000	248 330	0,97%
BTK 2009 CAT.D	1 500	105 000	109 162	0,42%
BTK 2012/1 B	8 700	372 882	375 302	1,46%
CIL 2012/1 TF	4 000	80 000	82 914	0,32%
CIL 2014/1	5 000	300 000	308 048	1,20%
CIL 2014/2	5 000	400 000	422 393	1,64%
STB 2008/2	3 000	168 750	176 374	0,69%
TL 2011/3 F	2 899	57 980	60 486	0,24%
TL 2012/1 B TF	2 800	168 000	172 994	0,67%
TL 2012-2 B	6 600	528 000	554 000	2,16%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	400 000	405 721	1,58%
TL SUBORDONNE 2013-2 CAT B	4 000	396 800	424 541	1,65%

TL SUBORDONNE 2013	5 350	214 000	222 011	0,86%
TUNISIE FACTORING 2014/1	10 000	800 000	846 779	3,30%
UIB 2009/1 TR B	5 000	266 550	271 948	1,06%
UIB 2009/1 TR C	15 000	975 000	996 005	3,88%
UIB 2011/1 TR B	4 000	300 000	305 302	1,19%
UIB 2011/2	6 000	257 040	268 211	1,04%

Total Obligations de sociétés		12 722 343	13 131 650	51,12%
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	---------------

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	110 995	111 682	0,43%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	54 103	54 410	0,21%

Total FCC BIAT		165 098	166 092	0,65%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	1 000	947 500	979 689	3,81%
BTA 11 AOÛT 2022 5.60%	1 000	950 500	974 117	3,79%
BTA 12 OCTOBRE 2018 5.50%	253	250 445	253 221	0,99%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	2 000	1 848 500	1 874 823	7,30%
BTA 14 OCTOBRE 2020 5.50%	400	384 200	388 874	1,51%
BTA 15 JANVIER 2018 5.30%	1 891	1 885 274	1 979 241	7,71%
BTA MARS 2019 5.50%	60	58 748	61 236	0,24%

Total Bons du trésor assimilables		6 325 167	6 511 201	25,35%
--	--	------------------	------------------	---------------

Total obligations et valeurs assimilées		19 357 784	19 958 458	77,70%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 02 MAI 2017	1 000 000	971 105	981 598	3,82%
BTK au 09 MAI 2017	500 000	486 156	490 156	1,91%
Total émetteur BTK	1 500 000	1 457 261	1 471 754	5,73%
Total Certificats de dépôt	1 500 000	1 457 261	1 471 754	5,73%
Total placements monétaires	1 500 000	1 457 261	1 471 754	5,73%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	103 423	119 181
Achat souscription à régler	37	37
Vente titres à encaisser	-	-
Amen Bank Pasteur	2 668 468	3 680 998
Compte à terme	700 000	-
Liquidation émissions/rachats	296 688	259 535
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	33 017	21 190
Amen Bank Med V	461 762	1 131 194
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 6 603 >	< 4 238 >
	<u>4 256 792</u>	<u>5 207 897</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Frais de gestion à payer	66 556	65 310
	<u>66 556</u>	<u>65 310</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Redevances CMF à Payer	2 201	2 209
TCL à payer	253	502
Intérêts intercalaires perçus	-	216
	<u>2 454</u>	<u>2 927</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2016

Montant	26 034 298
Nombre de titres	256 465
Nombre d'actionnaires	215

Souscriptions réalisées

Montant	40 975 664
Nombre de titres	403 653
Nombre d'actionnaires entrants	29

Rachats effectués

Montant	< 42 279 384 >
Nombre de titres	416 496
Nombre d'actionnaires sortants	30

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	14 779
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	25 963
Frais de négociation de titres	< 1 >
Régularisations des sommes non distribuables	742

Capital au 31 décembre 2016

Montant	24 772 061
Nombre de titres	243 622
Nombre d'actionnaires	214

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	802 678	1 006 605
Régularisation du résultat d'exploitation	43 198	< 101 830 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	57	93
	<u>845 933</u>	<u>904 868</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2015</u> <u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2015</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	173 107	723 001	215 874	935 180
Intérêts sur BTA	59 363	120 210	12 495	106 971
Intérêts sur BTZC	44	1 232	388	49 421
	<u>232 514</u>	<u>844 443</u>	<u>228 757</u>	<u>1 091 572</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2015</u> <u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2015</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	48 230
Intérêts sur certificats de dépôt	39 001	150 608	40 083	122 072
Intérêts sur dépôt à vue	26 180	75 995	18 686	77 400
Intérêts sur BTC	-	1 193	914	1 613
	<u>65 181</u>	<u>227 796</u>	<u>59 683</u>	<u>249 315</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2015</u> <u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	66 565	242 504	65 311	299 082
	<u>66 565</u>	<u>242 504</u>	<u>65 311</u>	<u>299 082</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2015</u> <u>au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2015</u>
Redevance CMF	6 656	24 250	6 531	29 908
TCL	771	2 735	738	4 755
Autres Retenues	116	546	122	825
	<u>7 543</u>	<u>27 531</u>	<u>7 391</u>	<u>35 488</u>

5 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

6 – Evènements postérieurs à la clôture

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «SICAV ENTREPRISE SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 60 201 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.